

Accueil de loisirs

COLPO

Fiche de réservation

Vacances d'hiver 2019

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Âge : ans

Téléphone : - - - -

Date limite de réservation :

- Le mardi de la semaine précédente pour les repas et les sorties (uniquement auprès de l'ALSH).
- Jusqu'à 48h à l'avance pour les journées et demi-journées.

En cas d'absence, merci d'annuler 5 jours ouvrables à l'avance sinon celle-ci sera facturée.

	Garderie	Matin	Repas	Après-midi	Garderie
Lundi 11 février					
Mardi 12 février					
Mercredi 13 février		Sortie à la journée			
Jeudi 14 février					
Vendredi 15 février					
Lundi 18 février					
Mardi 19 février					
Mercredi 20 février					
Jeudi 21 février					
Vendredi 22 février					

Mettre une croix dans les cases qui vous intéressent | Garderie : Noter les heures d'arrivée et de départ

Afin d'appliquer la tarification modulée (cf règlement intérieur), il est impératif de nous transmettre votre numéro d'allocataire CAF, votre quotient familial MSA ou autre. Pensez à nous fournir les bons CAF ou autre attestation.

Le règlement vous sera demandé à réception de la facture en fin de mois.

Date : Nom et signature du responsable :



Accueil de loisirs

COLPO

Fiche de réservation

Vacances d'hiver 2019

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Âge : ans

Téléphone : - - - -

Date limite de réservation :

- Le mardi de la semaine précédente pour les repas et les sorties (uniquement auprès de l'ALSH).
- Jusqu'à 48h à l'avance pour les journées et demi-journées.

En cas d'absence, merci d'annuler 5 jours ouvrables à l'avance sinon celle-ci sera facturée.

	Garderie	Matin	Repas	Après-midi	Garderie
Lundi 11 février					
Mardi 12 février					
Mercredi 13 février		Sortie à la journée			
Jeudi 14 février					
Vendredi 15 février					
Lundi 18 février					
Mardi 19 février					
Mercredi 20 février					
Jeudi 21 février					
Vendredi 22 février					

Mettre une croix dans les cases qui vous intéressent | Garderie : Noter les heures d'arrivée et de départ

Afin d'appliquer la tarification modulée (cf règlement intérieur), il est impératif de nous transmettre votre numéro d'allocataire CAF, votre quotient familial MSA ou autre. Pensez à nous fournir les bons CAF ou autre attestation.

Le règlement vous sera demandé à réception de la facture en fin de mois.

Date : Nom et signature du responsable :

